

# Commission de Suivi de Site (CSS) de Marseille Arkema

## réunion du 27 janvier 2023

### - Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 16 JUIN 2022

*COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »*

BERTOTHY Gilles	PRÉFECTURE 13	Présent
PELOUX Jean-Philippe	DREAL	Présent
EGEA Hélène	ARS	Présente
	DDTM 13	
SCAILTEUX Guillaume-Alexandre	BMPM	Présent
	DREETS	
	SIRACEDPC	
PETETIN Lilian	DSDEN	Présent

*COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »*

*Titulaires*

MINEO Patrick	COMMUNE D'ALLAUCH	
RUSCONI Vincent	COMMUNE D'AUBAGNE	
FALCIATTI-GUIBERT	COMMUNE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE	Présente
OHANESSIAN Yannick	COMMUNE DE MARSEILLE	Représenté
COCHET Jean-Pierre	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent
BERTEI Julien	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	
BRUMENT Romain	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

*Suppléants*

PAGET Anthony	COMMUNE D'ALLAUCH	
LOUIS Jean-Bernard	COMMUNE D'AUBAGNE	
BROTTIER Pierre	COMMUNE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE	
LHARDIT Laurent	COMMUNE DE MARSEILLE	
JUSTE Christine	COMMUNE DE MARSEILLE	
LAGET Pierre	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	Présent
VENTRON Amapola	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

*COLLÈGE « EXPLOITANTS »*

*Titulaires*

GOMEZ Philippe	ARKEMA	Présent
VINET Alexis	ARKEMA	Présent

*Suppléants*

BONNEMAISON Nicolas	ARKEMA	
RIERA Cécile	ARKEMA	Présente

*COLLÈGE « SALARIÉS »*

*Titulaire*

RODA Michel	ARKEMA	Présent
JONAS Sébastien	ARKEMA	Présent

*Suppléant*

FORNERONE Stéphane	ARKEMA	
CAMPILLO Gaël	ARKEMA	

**COLLÈGE « RIVERAINS »***Titulaires*

YZOMBARD Philippe	CIQ DE MARSEILLE	Représenté
LOLLIOZ Pierre	CIQ DU 11ÈME ARR. DE MARSEILLE	

*Suppléants*

BERREST Lucie	CIQ DE MARSEILLE	
SCHMIT IGLESIAS Valérie	CIQ DU 11ÈME ARR. DE MARSEILLE	Présente

*PERSONNES QUALIFIÉES*

POURTAIN ERIC	CYPRES	Présent
TREGLIA MÉLANIE	CYPRES	Présent

**AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS DANS L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

SOLIGNAC Julie	DREAL	Présente
WAGNER Michel	MAIRIE DE MARSEILLE	Présente
DONZE Luc	MAIRIE DE MARSEILLE	Présent

La réunion débute à 9h35.

L'accueil est fait par Monsieur Jean-Pierre Cochet, qui préside la séance ce jour en remplacement de Monsieur Ohanessian.

**FORMALITÉS STATUTAIRES - QUORUM**

Nombre de membres :21

Quorum : 11 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 14 (deux-tiers des présents ou représentés)

**NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

COLLÈGE ÉTAT (7 VOIX/PERS.) :	5 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 8 MEMBRES	35 VOIX / 56 VOIX
COLLÈGE COLLECTIVITÉS (8 VOIX/PERS.) :	3 PRÉSENTS - 1 POUVOIR / 7 MEMBRES	32 VOIX / 56 VOIX
COLLÈGE EXPLOITANT (28 VOIX/PERS.) :	2 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	56 VOIX / 56 VOIX
COLLÈGE SALARIÉS (28 VOIX/PERS.) :	2 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	56 VOIX / 56 VOIX
COLLÈGE RIVERAINS (28 VOIX/PERS.) :	1 PRÉSENTS - 1 POUVOIR / 2 MEMBRES	56 VOIX / 56 VOIX

**TOTAL : 15 MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS NOMMÉS DANS L'AP SUR 21 MEMBRES SOIT 235 VOIX DÉLIBÉRATIVES SUR 336 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT.**

La réunion démarre à 9h30. Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 26 NOVEMBRE 2021**

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres de la commission.

Un vote est demandé pour l'approbation du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2021 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

**Résolutions :**

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 26 novembre 2021.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 235

**DÉSIGNATION DU BUREAU (PAR SUITE DU NOUVEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL)**

Les représentants des riverains ayant changés depuis la dernière CSS, une nouvelle représentante du collèges « riverains » est désignée.

Sont proposés comme membres du bureau de la CSS :

Administrations	:	DREAL
Collectivités	:	M. OHANESSIAN (Marseille) - Président
Exploitant	:	M. GOMEZ (ARKEMA)
Riverains/Associations	:	Mme. SCHMIT
Salariés	:	M. JONAS (ARKEMA)

Un vote est demandé pour cette désignation ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

CONTRE : 0            ABSTENTION : 0            POUR : 235

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Monsieur Pourtain explique que le règlement intérieur doit être modifié du fait de la sortie de CEREXARGI qui modifie le nombre de membres par collèges. La modification proposée modifie le nombre de voix par membres.

Un vote est demandé par le président ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

**Résolution :**

La modification du Règlement Intérieur de la CSS de Marseille est approuvée.

CONTRE : 0            ABSTENTION : 0            POUR : 235

**PRÉSENTATION DU BILAN D'ARKEMA**

Monsieur Gomez présente un diaporama (en annexe).

**Bilan des événements 2022**

**Diapo 4 :** Nous réalisons une fiche GP (Gravité Perception) même si un événement n'est que potentiellement perceptible (son, odeur ou visuel) de l'extérieur.

Monsieur Pourtain : *Utilisez-vous la nouvelle fiche GP ?*

Monsieur Gomez : *Oui, nous avons adopté le nouveau modèle de fiche GP dans le courant de l'année.*

**Diapo 5 :** L'eau utilisée pour éteindre le gazomètre est potentiellement odorante. Nous n'avons cependant pas reçu de plaintes des voisins.

**Diapo 6 :** Au moment de l'incident, l'amineur fonctionnait à très basse pression, la quantité d'ammoniac qui en est sorti est donc restée modérée. Cet incident a fait l'objet d'un POI.

**Diapo 7 :** Le brome est très lourd donc facile à noyer avec de l'eau. Depuis l'incident nous avons multiplié par deux la fréquence de remplacement des vannes. Cet événement a également fait l'objet d'un POI. De manière générale nous activons notre POI dès qu'un incident implique de l'ammoniac, du chlore ou du brome.

**Diapo 8 :** Le feu a été éteint par les pompiers du site, il a duré 4 minutes. Le POI n'a pas été activé et une fiche GP a été émise.

Monsieur Cochet : *Est-il probable qu'un nouvel arc se produise ?*

Monsieur Gomez : *Les visites de préventions sont faites pour que ça ne se reproduise plus. Les équipements seront remplacés d'ici 4 ans et nous allons également rajouter de la détection de fumées.*

**Diapo 9 :** Le produit qui a fui n'était pas nocif mais était glissant. Des investissements sont en cours, nous allons modifier un poste de chargement afin de contrôler tous les dômes des camions-citernes.

**Diapo 10 :** Le dysfonctionnement d'un automate nous a contraint à utiliser notre petite torche durant 1h30, cet événement s'est produit de nuit et était potentiellement perceptible.

Monsieur Peloux : *Comment informez-vous les CIQ dans ce type de situation ?*

Monsieur Gomez : Nous les informons lorsqu'il y a des bruits ou des odeurs ou que nous savons qu'il y a un risque que cela se produise, nous prévenons les mairies ainsi que les CIQ par téléphone ou par mail.

Monsieur Pourtain : La DGPR figure-t 'elle dans votre liste d'appel ?

Monsieur Gomez : Oui.

Monsieur Cochet : Madame Schmit, la circulation de l'information est-elle bonne ?

Madame Schmit : Oui, nous sommes bien informés. Cependant il y a parfois eu de la confusion par rapport au déclenchement des sirènes qui ne venaient pas d'Arkema.

Monsieur Wagner : Des sirènes de la ville de Marseille se trouvent sur la vallée de l'Huveaune, nous les déclenchons parfois pour des essais.

Monsieur Gomez : Les gens nous ont déjà appelé pour savoir si cela venait de nous.

Monsieur Jonas : En effet cette sirène peut porter à confusion, nous nous sommes demandés plusieurs fois s'il s'agissait d'une sirène PPI.

Monsieur Gomez : En effet elle n'a pas sonné comme lorsqu'il y a des essais mais comme une vraie sirène PPI.

Monsieur Pourtain : Les sirènes SAIP sonnent de la même manière que les sirènes PPI. Il n'existe que deux signaux sonores : le signal général et celui spécifiques au risque de rupture d'ouvrage hydraulique.

Le déclenchement de la sirène peut se faire à la demande de la mairie et de la préfecture. Il est nécessaire de laisser la sirène à cet endroit pour d'autres types de risques.

## Environnement

**Diapo 12** : Monsieur Cochet : Pourquoi le débit a-t 'il augmenté ?

Monsieur Gomez : Cela fait 6 ans consécutifs que l'usine fonctionne. Le grand arrêt de 2023 va faire du bien.

Monsieur Roda : Précisons que ce qui est rejeté à la SERAMM est préalablement traité chez nous.

Monsieur Gomez : Et cela ne représente qu'1% du flux géré par la SERAMM.

**Diapo 16** : On se rend bien compte de l'impact de l'autoroute sur le benzène puisque la valeur était plus basse lors des confinements de 2020. Depuis fin 2021, nous assistons à des phénomènes d'inversion des températures qui engendrent également des niveaux de toluènes assez forts. Nous avons eu une alerte benzène pendant un mouvement social, mais nous ne comprenions pas pourquoi.

Monsieur Mathiot : Ce capteur n'est pas spécifique à Arkema, la moyenne annuelle est majorée en lien avec le trafic routier, en fonction des combinaisons de composants mesurées nous pouvons savoir si ça vient d'Arkema ou pas. Le froid plaque au sol certaines pollutions.

**Diapo 17** : Monsieur Mathiot : Le capteur de droite (EST du site) est un capteur dynamique alors que le capteur de gauche est passif (OUEST du site) et le suivi se fait semaine par semaine.

**Diapo 19** : Nous réalisons des campagnes chaque année afin de repérer les microfuites, qui sont souvent au niveau des robinets.

Monsieur Peloux : Sur certains sites pétrochimiques, les micro-fuites représentent l'essentiel des émissions, les arrêtés COV qui ont été pris depuis 2018 ont permis de renforcer les prescriptions (notamment l'obligation d'intervenir dans des délais contraints). Chez certains industriels les émissions de COV ont augmenté parce le nombre de points de contrôle a augmenté. Mais nous notons globalement une baisse des émissions sur l'ensemble des sites industriels.

Les mesures sont réalisées par un prestataire externe.

## Réduction des risques

**Diapo 20** : Nous avons réalisé beaucoup de travaux préventifs. Nous allons ajouter des points de travaux supplémentaires lors du grand arrêt concernant les émissions.

Monsieur Cochet : La mise en arrêt du site va durer deux mois ?

Monsieur Gomez : L'arrêt va durer un mois et demi. Cela représente un coût de maintenance de 15 millions d'euros auxquels il faut ajouter 10 millions d'euros d'investissements.

**Diapo 21** : Nous avons mis deux ans à préparer ce grand arrêt. La petite chaudière sera arrêtée un peu avant le début du grand arrêt car les travaux prévus sur cet équipement sont conséquents.

**Diapo 22** : Nous réalisons un exercice POI tous les seconds mardis du mois, les pompiers de la caserne de Saint-Menet participent systématiquement à ces exercices. Le BMPM connaît bien le site et est capable d'intervenir rapidement.

### Information du public

**Diapo 23** : Lors d'une dernière réunion avec un CIQ nous nous sommes rendu compte qu'il serait mieux de faire une réunion publique uniquement dédiée au sujet Arkema. C'est ce que nous avons fait récemment avec le quartier de la Candolle.

Madame Falcianti-Guibert : C'est très important car cette réunion a permis de bien rassurer les riverains.

Monsieur Pourtain : Pour que les sites Seveso soient bien acceptés il faut que les relations de voisinage soient bonnes et que l'information circule correctement.

Monsieur Cochet : Ces réunions sont une très bonne initiative.

Monsieur Gomez : Les écoles sont venues sur site et nous allons bientôt aller les rencontrer. Nous sommes agréablement surpris que l'école soit parfaitement équipée pour faire face aux risques majeurs.

Monsieur Pourtain : Il s'agit d'établissements qui ont un PPMS à jour et qui participent aux exercices POI.

Monsieur Gomez : L'école a exprimé le souhait de réaliser un exercice PPMS pendant un de nos exercices POI avec le BMPM.

Monsieur Berthoty : Nous avons pour objectif d'approuver le PPI à l'automne et dans la foulée nous allons planifier un exercice PPI.

Monsieur Cochet : Nous sommes preneurs de tout ce qui peut aider à sensibiliser sans inquiéter.

Monsieur Pourtain : N'hésitez pas à nous associer à ces exercices afin que nous fassions le lien avec la DASEN. Nous pourrions également organiser une sensibilisation des établissements scolaires avec la mairie et l'exploitant comme cela avait été fait il y a un moment déjà.

Monsieur Cochet : N'hésitez pas à nous transmettre un calendrier des différentes initiatives.

**Diapo 24** : Madame Schmit : J'ai eu des retours de commerçants qui n'ont toujours pas reçu la campagne d'information du public.

Monsieur Pourtain : Nous avons utilisé les bases de données de la poste pour la distribution, nous avons eu 20% de retours d'erreur de fichiers. Si vous avez des informations sur les personnes qui n'ont pas reçu les brochures nous nous engageons à ce que ces personnes les reçoivent si vous nous donnez leurs adresses.

Madame Schmit : Nous pouvons éventuellement en distribuer lors de la réunion de Mars. Pour information le fichier en version électronique se trouve sur le compte facebook de la mairie.

Monsieur Jonas : Quel est le périmètre de distribution ?

Monsieur Pourtain : Règlementairement il s'agit du périmètre PPI, donc 12,6 km, mais ce périmètre regroupe énormément d'habitant, le préfet a donc pris la décision de déroger et de ne distribuer les brochures que sur le périmètre de 3km et de mettre les plaquettes à disposition en mairie pour le reste du périmètre de 12,6km. De plus une partie des informations apparaît dans la dernière mise à jour du DICRIM de Marseille.

Monsieur Petetin : La plaquette a été diffusée dans les écoles, ce qui permet de faire le lien avec les parents d'élèves.

Monsieur Gomez : Ce canal de diffusion a plutôt bien fonctionné, j'ai eu de bons retours.

Monsieur Petetin : Ça permet d'impliquer les parents dans le PPMS.

Monsieur Jonas : Ne serait-il pas possible de mettre l'affichage réglementaire dans les ERP dans le périmètre de 3km ?

Monsieur Pourtain : Théoriquement l'affichage dans les ERP des risques auxquels ils sont soumis est obligatoire. L'affichage est également obligatoire dans les immeubles de plus de 15 logements. La fiche détachable dans la brochure sert notamment à ça.

Monsieur Jonas : On ne voit pas d'affichage dans les commerces alentours, ce pourrait être une piste d'amélioration.

Monsieur Berthoty : Avez-vous prévu de mettre en place des mesures pour favoriser la sobriété énergétique ?

Monsieur Gomez : Lors de notre prochain grand arrêt nous allons complètement rénover notre petite chaudière. Nous venons également de passer un contrat de biogaz avec Engie.

Monsieur Laqier : Le dispositif FR Alert sera-t'il utilisé sur Arkema ?

Monsieur Pourtain : Pour rappel FR Alert est un système d'alerte en masse qui passe par les smartphones (par notifications et plus tard par sms géolocalisés). Cela fonctionne au travers des antennes relais.

Monsieur Cochet : La mise en service de l'outil a pris un peu de retard du fait des problématiques RGPD.

Monsieur Pourtain : FR Alert est testé à l'occasion d'exercices PPI un peu partout en France. Concernant son utilisation lors de l'exercice PPI qui aura lieu pour Arkema, la demande a été faite auprès du préfet. A noter que FR Alert peut être déclenché par le préfet à la demande de la mairie.

## ACTIONS DE LA DREAL ET FAITS MARQUANTS DEPUIS LA DERNIÈRE CSS

Deux inspecteurs de la DRÉAL commentent le diaporama (en annexe). M. Peloux et Mme Solignac

Quelques précisions :

La réglementation française permet à l'exploitant de faire son autosurveillance qu'il nous envoie tous les mois.

### Inspections planifiées

Lors de la visite d'inspection du 6 mai 2022, deux thématiques ont été traitées :

- L'eau : réseaux du site, fonctionnement de station de traitement, surveillance de certains paramètres (comme la DCO, demande chimique en oxygène) et évolution de la réglementation sur les VLE ;
- La gestion de l'incident sur l'amineur et la gestion des approvisionnements en chlore et ammoniac par wagons.

Inspection du 24 août : La sécheresse de 2022 a donné lieu à des inspections qui n'étaient pas prévues. Arkema est un gros consommateur d'eau. Il y avait déjà eu des mesures pour diminuer la consommation d'eau de la part des exploitants en 2010 qui avaient permis pour Arkema une réduction de 40%. 2023 ne s'annonce guère mieux que 2022, au niveau de la problématique sécheresse, nous risquons de bientôt passer en stade d'alerte sur l'Huveaune. A noter que la consommation d'eau n'est pas proportionnelle à l'activité du site.

Lors de la visite d'inspection du 16 septembre 2022, deux thématiques ont été traitées :

- La gestion des situations d'urgence au travers du POI (plan d'opération interne) : Le POI est aujourd'hui à jour, un retour d'expérience est réalisé systématiquement. C'est un sujet bien maîtrisé par Arkema.
- Le plan de modernisation des installations, c'est-à-dire la gestion du vieillissement des installations du site. Pour les équipements contrôlés lors de cette inspection, la maintenance périodique était relativement bien assurée.

Les inspections du 13 et du 17 octobre n'ont donné lieu à aucune non-conformité.

Lors de la visite d'inspection du 16 septembre 2022, deux thématiques ont été traitées :

- Les incidents survenus en 2022 sur le site, et la façon dont Arkema assure le suivi du plan d'action défini suite aux incidents et le partage du retour d'expérience au sein de l'entreprise et du groupe ;

La sous-traitance, afin de nous assurer que les procédures de sécurité sont bien maîtrisées y compris par les sous-traitants. C'est une action nationale importante qui va s'étendre sur 2023. C'est notamment l'incident de Lubrizol ainsi qu'une analyse du BARPI qui a permis de constater que de nombreux incidents en France étaient dus à des problèmes d'interface entre les exploitants et les entreprises de sous-traitance.

### **Inspections inopinées**

TAR = Tour aéroréfrigérante.

Nous avons noté une nette amélioration sur les NOx.

### **Actes administratifs**

L'arrêté du 05/08/2021 permet à l'exploitant de déroger à la fréquence des contrôles des ESP (équipements sous-pression) et lui permet de faire un grand arrêt de maintenance tous les six ans.

Concernant le réexamen IED (en application de la directive européenne sur les émissions industrielles), il s'agit de vérifier que le site est conforme aux meilleures techniques disponibles. Arkema doit nous transmettre le dossier en décembre qui sera examiné par nos soins en 2024.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Petetin : Le grand arrêt va-t'il engendrer des nuisances particulières ?

Monsieur Gomez : A priori non, le redémarrage ne devrait pas engendrer de nuisances, il pourrait éventuellement y avoir quelques nuisances sonores dues aux travaux. Nous allons prévenir nos voisins avant de redémarrer.

Monsieur Petetin : Les différents plans de gestion de crise (POI, PPI) sont-ils imbriqués ? Comment se passe leur mise en relation et le déclenchement du POI ?

Monsieur Gomez : Lors du déclenchement du POI, nous déclenchons la sirène POI et le personnel se dirige vers les points de rassemblement. Les équipes du site interviennent et décident s'il est nécessaire de demander le renfort des pompiers.

Monsieur Petetin : Appelez-vous les autorités ?

Monsieur Gomez : Oui nous les appelons systématiquement.

Monsieur Laget : Y-a-t'il un risque social pour l'entreprise du fait de l'addition des coûts ?

Monsieur Gomez : Non, le site de Marseille reste un site important pour le groupe Arkema.

La réunion se termine à 11h30.

Le Président de la CSS



**Yannick OHANESSIAN**  
Adjoint au Maire de Marseille